

REGLEMENT GT2V 2023



Le Grand Trail des Vallons de la Vilaine est une **UTMB Index 50K M** qui permet aux coureurs d'actualiser leur **UTMB Index** dans la catégorie correspondante (20K, 50K, 100K ou 100M) et de bénéficier de conditions d'accès privilégiées aux **courses** des **UTMB World Series Events** ou Majors.

Les conditions d'accès privilégiées correspondront à :

- Une période de pré-inscription exclusive
- Les meilleurs tarifs possibles
- Un accès à l'ensemble des places disponibles sur la base du premier inscrit, premier servi

1) LES EPREUVES

LE GRAND TRAIL DES VALLONS DE LA VILAINE EN SOLO 82 KM (1700 M DE D+)

82 km et 1700 m D+ en semi autonomie, avec un départ et une arrivée au complexe sportif de LAILLE. Le départ est fixé le dimanche 3 avril à **5h30**.

LE GRAND TRAIL DES VALLONS DE LA VILAINE EN RELAIS PAR 2 (1700 M DE D+)

Les coureurs du relais partiront en même temps que le solo. Il se décline en relais de 2 coureurs, avec un passage de relais à SAINT MALO DE PHILY.

<u>Le relais 1</u>	LAILLE/SAINT MALO DE PHILY	35 km (680 m D+)
<u>Le relais 2</u>	SAINT MALO DE PHILY/LAILLE	47 km (1020 m D+)

Fin de course en équipe : A **400 mètres** de l'arrivée, le relayeur 1 rejoindra le relayeur 2, afin de garder l'esprit d'équipe.

Important ! En cas de perte ou d'oubli du témoin (bracelet de détection) l'équipe ne sera pas classée.

Modalités spécifiques au relais

Les coureurs en relais seront identifiés par un dossard différencié et par un symbole visible à l'arrière pour que les concurrents du solo sachent qu'ils ne font pas la même course.

Pour le départ du relayeur 2 et le retour du relayeur 1

Il n'est pas prévu de navettes, les coureurs devront s'organiser pour rejoindre le point relais par leurs propres moyens.

LE RELAIS 3 X 10,4 KM (100 M D+)

Une boucle de 10,4 km (**100 m D+**) autour de LAILLE. Il se décline **en relais de trois coureurs**, avec un passage de relais qui se fera cette année sur la place de la rue du stade. Pour le fun, les trois relayeurs finiront les quatre cents derniers mètres ensemble. Le départ est fixé le dimanche 2 avril à **9h00**.

SEMI AUTONOMIE

Le principe de semi autonomie est la règle sur le GT2V solo et relais, il ne concerne pas **le relais de la Cordée** qui aura un point de ravitaillement en eau au km 5 de la boucle de LAILLE.

Le principe consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement, aussi bien sur le plan alimentaire que sur le point sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physiques, blessures...). Ainsi, chaque coureur se doit d'être porteur, pendant toute la durée de l'épreuve, de la totalité de son matériel obligatoire.

A tout moment, des contrôles pourront être opérés par des commissaires de l'organisation. Le coureur doit impérativement se soumettre à ces contrôles, sous peine d'exclusion de la course. La cordialité est de mise entre les personnes.

L'organisation assure la présence de quatre postes de ravitaillements, solides et liquides. Ils seront approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des poches à eau ou de vos gobelets individuels obligatoires.

Assistance tolérée

Les véhicules d'assistance devront obligatoirement avoir le macaron "assistance coureur" qui sera à poser sur le côté gauche du pare-brise. Pour les déplacements, nous encourageons vivement le covoiturage.

Quatre zones permettront aux coureurs de recevoir l'assistance d'un accompagnateur. En cas de non-respect, l'accompagnateur entrainera la disqualification du coureur.

Infos PC Assistants : PC1 et PC5 (stationnement à proximité de la Courbe) pour le PC5 il se trouve juste en face du PC1, il y aura juste le pont de l'écluse à franchir à pied, situé sur la commune de GUICHEN. Pour le PC2, il y aura un stationnement possible à la « Plage de PLECHATEL » PC3, PC4 et PC7, stationnement à proximité. **Les postes PC6 et PC8 (pas indiqué) seront strictement interdits aux assistants et suiveurs motorisés (pas de stationnement)**

PC1 BOURG DES COMPTES La Courbe	PC2 PLECHATEL La Levée	PC3 SAINT MALO DE PHILY KM 34	PC4 SAINT SENOUX KM 42	PC5 LE GAI LIEU/ GUICHEN KM 48	PC6 HALTE DE LAILLE KM 56	PC7 PONT REAN BASE DE CANOE KAYAK KM 64
KM 18 (ravito)	KM 26 (Point d'eau)	(ravito)	(Point d'eau)	(ravito)	Assistance interdite.	Assistance tolérée
Assistance Interdite	Assistance Interdite Aucun véhicule autorisé	Assistance tolérée	Assistance tolérée	Assistance tolérée	Aucun véhicule autorisé	

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription et conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une licence délivrée par la FFA, en cours de validité : licence athlé compétition, licence athlé running, licence athlé entreprise ou licence UFOLEP ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition **datant de moins d'un an le jour de la course** ;
- les inscriptions s'effectuent uniquement par Internet, en passant par le site www.klikego.com. Pour participer aux différentes épreuves, vous devez créer un compte KLIKEGO ;
- Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo...). Ceci nécessite donc, de la part des coureurs, d'une bonne préparation physique et d'une capacité d'autonomie qui l'aidera dans la réussite de son épreuve.
- Pour le GT2V solo, assurez-vous d'être assez entraîné pour participer à un ultra trail ;
- Avant de vous inscrire, Il est important de prendre connaissances des deux **barrières horaires éliminatoires** du GT2V (solo et relais) ;

3) INSCRIPTIONS

Le nombre d'inscriptions est limité pour chaque course :

- 300 coureurs pour le GT2V solo ;
- 100 équipes pour le GT2V relais à 2 ;
- 100 équipes pour le relais de la CORDEE BRETONNE.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 12 novembre 2022 à 8h00 et la clôture, le 15 mars 2022 à 23h59.

Droits d'engagement :

- GT2V SOLO ET RELAIS : 55 € avant le 1^{er} mars – 60€ du 2 au 15 mars 2023 ;
- RELAIS DE LA CORDEE BRETONNE : 45€ pour une équipe de 3 avant le 1^{er} mars – 50€ du 2 au 15 mars 2023.

Les inscriptions ne seront confirmées que lorsque le paiement en ligne des droits d'engagement aura été réalisé et le certificat médical ou la licence en cours de validité vérifié.

Les coureurs pourront vérifier leur inscription sur le site www.klikego.com

4) ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'une inscription devra être faite par e-mail à l'adresse suivante : gt2v35@gmail.com

Elle n'est possible que dans les cas suivants :

- Accident, maladie ou blessure

Un certificat médical sera envoyé par e-mail à cette même adresse.

Le remboursement des droits d'engagement se fera dans les conditions suivantes :

- 100 % jusqu'au 1er mars 2023 ;
- 80 % du 2 au 27 mars ;
- 60% du 28 au « 30 mars 2023.

En cas d'annulation de l'épreuve, indépendante de note volonté (conditions météorologiques, décision des autorités administratives...) une retenue de 5€ sur le montant des inscriptions permettra de couvrir une petite partie des frais engagés pour l'organisation de la course.

5) MATERIEL OBLIGATOIRE POUR LE GT2V (SOLO et RELAIS)

Quelle que soit la météo :

- une couverture de survie (140cm x 120cm) ;
- une réserve d'eau de 1 L (minimum) ;
- un gobelet perso ;
- un téléphone portable ;
- une réserve alimentaire ;
- une lampe frontale ;
- un chasuble de sécurité ;

Toute modification sur le déroulement de la manifestation sera affichée au point de retrait des dossards.

AUTORISATION DES BATONS : Pour des raisons de sécurité, les bâtons, devront **impérativement** être rangés ou repliés lors du départ et ne pourront pas être utilisés durant la première heure de course.

Pas de gobelets jetables fournis sur les ravitaillements, vous devrez uniquement utiliser vos gobelets personnels.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier la liste ci-dessus et d'en informer les coureurs lors du retrait des dossards.

6) REMISE DES DOSSARDS

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo sera exigée. Pour les relais, la présence d'un seul coureur représentant l'équipe est exigée.

Le dossard devra être visible pendant toute la durée de la course, il sera disposé sur la poitrine ou le ventre pour permettre l'enregistrement aux points de contrôle.

Retrait des dossards :

- Samedi 2 avril de 16h00 à 20h30 au complexe sportif de LAILLE, pas de retrait de dossard le dimanche.

7) SECURITE ET ASSISTANCE

Le trail se déroulera en grande partie sur des voies ouvertes à la circulation et sur les chemins où vététistes et randonneurs pédestres et équestres pourront être présents.

Les coureurs devront respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs. Certains panneaux seront positionnés en amont de traversées de routes ou de passages dangereux.

La partie médicale sera assurée par **l'association des Secouristes de la Côte d'Emeraude**, assistée de deux médecins.

L'équipe de sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards et récupérera la puce. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

8) TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Afin d'éviter des retards excessifs, un temps limite de départ à certains ravitaillements sera fixé, au-delà duquel le concurrent sera mis hors course. Ces temps sont très stricts, pour votre sécurité et celle des bénévoles, merci de respecter les consignes qui vous seront données si vous dépassez la barrière horaire.

Barrières horaires du GT2V 82 km RELAIS et SOLO

<p>PC3 SAINT MALO DE PHILY Km 35</p> <p>ZONE ARRET COUREUR 13H00</p>	<p>PC7 PONT REAN BASE DE CANOE KAYAK Km 64</p> <p>ZONE ARRET COUREUR 17h30</p>	<p>PC8 L'HUYAUME Km 72</p> <p>17h30 Déviation avec pénalité de 3h00</p>
--	--	---

PC3 SAINT MALO DE PHILY : Horaire éliminatoire après 7H30 de course : 13h00. Fermeture de la zone, aucun coureur du trail ne pourra repartir au-delà de cet horaire !

PC7 PONT REAN : Horaire éliminatoire après 12h de course : 17H30. Fermeture du PC, aucun des coureurs ne partira après cet horaire !

PC8 L'HUYAUME : Horaire de déviation pour les coureurs qui arriveront **à partir de 17h30**, ils seront classés avec une pénalité de **3h00**.

9) ABANDON

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Si une évacuation n'est pas nécessaire, le concurrent doit regagner le poste de contrôle le plus proche. En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.

10) PENALISATION - DISCALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des courses du GRAND TRAIL DES VALLONS DE LA VILAINE, chaque coureur s'engage à :

- respecter l'environnement traversé ;
- suivre le parcours sans couper les sentiers ;
- ne pas utiliser un moyen de transport ;
- ne pas jeter de déchets sur le parcours ;
- pointer à tous les postes de contrôle ;
- porter son dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve ;
- posséder sur lui le matériel obligatoire durant toute l'épreuve ;
- se soumettre au contrôle anti dopage ;
- porter assistance à tout coureur en difficulté ;
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision ;
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours.

11) MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRE ET ANNULATION DE LA COURSE

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses.

12) ASSURANCE ET RESPONSABILITE

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par une police d'assurance souscrite auprès de l'APAC.

Assurance dommages corporels :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

13) ASSISTANCE

Toute assistance, en dehors des zones de ravitaillements complets, entraînera la disqualification immédiate de l'athlète. On entend par assistance, toute aide extérieure à l'athlète. La règle vaut donc aussi pour les coureurs accompagnateurs qui ne sont pas admis sur la course. Chaque coureur est intégralement autonome, entre chaque zone de ravitaillement ou d'assistance, définie par l'organisation.

14) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves des GRANDS TRAILS DES VALLONS DE LA VILAINE, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. Points particuliers :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement.
- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- Aucune vaisselle jetable (couverts, gobelets, bols) ne sera distribuée sur les bases de vie et les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs, ainsi que des bénévoles. Vous êtes donc invités à prendre vos propres couverts si vous souhaitez manger chaud sur les ravitaillements.

15) DOTATIONS

GRAND TRAIL solo :

- Les 3 premiers hommes au scratch ;
- les 3 premières femmes au scratch ;
- La première équipe classement sur 3 coureurs, d'un même club, entreprise ou association.

GRAND TRAIL relais :

- Les 3 premiers hommes au scratch ;
- les 3 premières femmes au scratch ;
- les 3 premières mixtes au scratch ;
- Les 3 premières entreprises au scratch.

Pour le relais, il n'y aura pas de classement individuel, mais les temps de chacun seront disponibles via BREIZH CHRONO.

RELAIS DE LA CORDEE BRETONNE

- Les 3 premiers hommes au scratch ;
- les 3 premières femmes au scratch ;
- les 3 premières mixtes au scratch ;
- Les 3 premières entreprises au scratch.

16) DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image avant pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

17) LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

18) CONDITIONS GENERALES

Tout coureur inscrit à l'une des épreuves des GRANDS TRAILS DES VALLONS DE LA VILAINE s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'évènement, à posséder le matériel de sécurité et à le présenter à toute réquisition d'un officiel de la course, durant la totalité de l'épreuve.

L'inscription électronique effectuée sur KLIKEGO vaut connaissance et acceptation dudit règlement. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.